



## COMMUNE DE CARSPACH

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARSPACH

DE LA SEANCE DU 13 avril 2022

*Sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi SPILLMANN*  
sur la convocation qui leur a été faite en date du 04 avril 2022,  
sont :

**Présents :** M. Jean-Yves MOSSER, 1<sup>er</sup> adjoint - Mme Véronique LIDIN, 2<sup>ème</sup> adjointe - M. Philippe WALCH, 3<sup>ème</sup> adjoint - Mme Agnès HARNIST, 4<sup>ème</sup> adjointe - M. André DUSIC, 5<sup>ème</sup> adjoint - M. Pascal HELL - Mme Brigitte HORNY - Mme Sylvie HILBOLD - M. Claude LEBOURGEOIS - Mme Isabelle GRZESIK.- M. Christophe KNECHT - M. Laurent KELLER – Mme Anne SCHILLINGER – M. Dany HARTMANN - Mme Céline HOUX - M. Benoît PETER.

Étaient excusés : Mme Maryse DELATTRE (arrivée au point 6 Divers) et Mme Christelle FAFFA

Également présent :

Monsieur Christophe GISSINGER, Secrétaire Général

Secrétaire de séance : Mme Véronique LIDIN, assistée de Monsieur Christophe GISSINGER,

Le Maire ouvre la séance à 19h30 en saluant l'ensemble des conseillères et conseillers présents. Ils souhaitent les remercier pour leur implication dans le bon déroulement du premier tour de scrutin des élections présidentielles pour lequel 77,5 % des électeurs carspachois se sont mobilisés. Il tient à excuser Christelle FAFFA et Audrey BAEHLER-LINDECKER qui ne sont pas présentes ce soir ainsi que Maryse DELATTRE qui représente la commune à l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres. Il propose de passer ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

**POINT 1 :** Approbation du PV de la séance du 15 mars 2022.

**POINT 2 :** AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales ;

**POINT 3 :** PERSONNEL COMMUNAL

- Débat sur la protection sociale complémentaire des agents communaux

**POINT 4 :** AFFAIRES TECHNIQUES

- A. Aménagement de la Place des Fêtes
- Mission de maîtrise d'œuvre

- B. Aménagement de la rue des Champs, de la rue de la Poste et d'une partie de la rue du Chêne
  - Attribution des travaux
- C. Organisation de la Journée Citoyenne

**POINT 5** : Approbation de factures

**POINT 6** : DIVERS

**POINT 1** : Approbation du PV de la séance du 15 mars 2022.

Les conseillères et conseillers ont été destinataires du PV de la dernière séance du Conseil Municipal via l'espace privé « élus » du site internet.

M. le Maire demande si les élus ont des remarques à émettre suite à ce PV.

Celui-ci n'appelant pas de remarque particulière, il est proposé à l'Assemblée d'approuver ledit P.V. ; ce qui est fait à l'unanimité des membres présents.

Le registre des délibérations est signé en conséquence.

**POINT 2** : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Le Maire donne la parole aux différents représentants de la commune dans les instances intercommunales.

**Communauté de Communes Sundgau**

Véronique LIDIN a participé à la dernière commission des finances et à la réunion du Bureau qui suivait. Les nombreux points abordés seront soumis au vote du Conseil Communautaire qui se réunira le 14 avril 2022.

Elle précise cependant que le montage du budget général de la communauté de communes est complexe et qu'une augmentation du taux de la part intercommunale de la taxe foncière sera sans doute proposée.

Le Maire rappelle que cette augmentation avait déjà été évoquée au mois de février dernier et qu'un consensus s'était fait pour une évolution de 5%.

Le Maire a participé à la commission eau et assainissement à l'ordre du jour de laquelle les finances étaient aussi au programme. Les tarifs 2022 ne devraient pas évoluer.

Concernant l'assainissement, compte tenu des travaux d'ores et déjà programmés et de la baisse des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, il y a fort à parier que les prochains exercices voient une augmentation du tarif au mètre cube. Il reste d'ailleurs de nombreux problèmes à régler dans les communes du Jura Alsacien.

Concernant l'eau, le contrat de délégation de service public s'achève au 31 décembre 2022. Une régie intercommunale prendra vraisemblablement la suite à compter de l'année 2023.

Monsieur SPILLMANN a également représenté la commune lors de la conférence des maires qui s'articulait autour des questions d'urbanisme. Un point a été fait sur les procédures en cours et notamment sur le nouveau PLUi du secteur « Altkirch Hundsbach ». L'objectif fixé reste une mise en application du nouveau document d'urbanisme au premier trimestre 2026.

### Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière de la Région d'Altkirch

Philippe WALCH a participé à la dernière assemblée syndicale. Il était pour l'occasion accompagné du Maire et d'André DUSIC, adjoint au Maire.

Les finances du syndicat laissent apparaître un excédent de 9 800 € pour l'exercice 2021.

L'intégration des résultats reportés porte cet excédent à 98 000 € environ.

En 2022, la contribution des communes à l'hectare passera de 7 € à 4,5€ dans la mesure où le SIGFRA n'a quasiment plus d'ouvriers sylvicoles actifs. Les responsables souhaiteraient que le SIGFRA puisse tout de même poursuivre son existence en exerçant d'autres missions au service des communes comme des audits de forêts communales ou l'accompagnement à la création de chaufferies bois.

Monsieur GRANDADAM, président de l'association des communes forestières, invité pour l'occasion, à encourager le SIGFRA à poursuivre la gestion de la main d'œuvre forestière mais force est de constater qu'il est extrêmement difficile de recruter des sylviculteurs et des bûcherons.

Le maire estime quant à lui que le SIGFRA aurait un intérêt légitime s'il pouvait être un contrepoids à l'Office National des Forêts ce qui n'est manifestement plus possible aujourd'hui.

M. HELL est intervenu en fin de réunion pour informer de la bonne tenue actuelle du marché du bois.

### Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Altkirch

Claude LEBOURGEOIS a suppléé notre adjointe au maire Agnès HARNIST lors de la dernière assemblée générale.

Le budget primitif et le compte administratif ont été votés. L'excédent 2021 de 75 000 € environ servira à réaliser, au besoin, des travaux urgents de réparation.

La contribution des communes au SIASA est de 360 000 € environ. Le transport scolaire des établissements secondaires sera désormais entièrement piloté par la région Grand Est. Il faut savoir que le budget par an et par élève est de 94 €.

La suite de la réunion était consacrée à la gestion courante du syndicat (avec un renforcement du personnel de 5 heures hebdomadaires) et du COSEC (mise en place d'une surveillance par le biais de la Ville d'Altkirch, complément de matériel lié à la pratique de l'escrime).

### POINT 3 : PERSONNEL COMMUNAL

- **Débat sur la protection sociale complémentaire des agents communaux**

Monsieur le Maire informe les conseillères et conseillers de l'obligation qui nous est faite d'organiser un débat au sein du Conseil Municipal sur la protection sociale complémentaire des agents communaux. (article 4-III de l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021)

Il rappelle donc en liminaire que la commune participe actuellement :

- **A la protection sociale complémentaire (mutuelle) des agents par le biais d'un contrat de labellisation avec MUT'EST.**  
Les agents qui souscrivent à l'offre de ce prestataire perçoivent une part employeur de 20 € par mois. La cotisation se fait par précompte sur la paie des agents. Actuellement 3 agents s'inscrivent dans ce contrat.

- **A la protection complémentaire prévoyance des agents par le biais du marché groupé piloté par le Centre de gestion de la Fonction Publique du Haut-Rhin et attribué à CNP Assurances/SOFAXIS.**

Ce contrat garantit les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

En 2021, le Conseil Municipal a accepté l'augmentation de la cotisation qui s'entend comme suit :

<b>Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :</b>		
<b>Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)</b>		
	<b>Niveau d'indemnisation</b>	<b>Tarif</b>
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

Lors de cette même délibération, il avait porté le montant de la participation annuelle à 168 € par agent, soit 14 € par mois.

Le Maire précise également que les dispositions de l'ordonnance 2021-175 vont progressivement entrer en vigueur et concerneront :

- l'obligation de participation financière à hauteur d'au moins 50 % de la protection sociale complémentaire « santé » s'impose aux employeurs territoriaux à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2026**.
- L'obligation de participation financière à hauteur de 20 % de la protection sociale complémentaire « prévoyance » s'impose aux employeurs territoriaux à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2025**.

Toutefois les décrets d'application de cette ordonnance ne sont pas tous parus notamment ceux précisant les garanties et montants minimum sur lesquels devront s'appliquer les taux de participation des employeurs.

L'ensemble des informations étant donné, et le Conseil n'ayant pas de question particulière à poser, le Maire propose de passer au point suivant.

#### **POINT 4 : AFFAIRES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire fait tout d'abord le point sur l'avancée du projet de réhabilitation du Presbytère.

La mission de repérage amiante avant travaux a été confiée à la société DIAG 68 pour un montant de 416,67 € HT (hors analyse d'échantillons supplémentaires). Le diagnostic sera réalisé au mois d'avril 2022.

Une consultation pour la mission de coordination SPS a été lancée à la suite du Conseil Municipal. Deux offres ont été reçues :

- SOCOTEC pour un montant de 2 250,00 € HT
- DEKRA Industrial pour un montant de 1 890,00 € HT

Le Maire a choisi de retenir l'offre la moins-disante à savoir celle de la société DEKRA.

Nos services sont également en cours de réflexion sur la pertinence de confier la mission de contrôle technique à un prestataire extérieur.

Le démarrage des travaux reste programmé pour l'été 2022.

## **A. Aménagement de la Place des Fêtes**

### **- Mission de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a décidé, lors de l'approbation du budget principal 2022, d'engager des crédits concernant réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la Place des Fêtes pour y accueillir un projet d'ombrières photovoltaïques et une halle ouverte.

A la suite de la réalisation de l'étude de faisabilité en 2021, le rôle de ce maître d'œuvre sera de nous accompagner lors de la conception et lors de la réalisation des travaux.

Le Maire indique que les caractéristiques du projet nous conduisent à réaliser un appel d'offres et à contractualiser cette mission sous la forme d'un marché passé en procédure adaptée conformément aux articles L2131-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le contrat à intervenir sera composé des missions suivantes :

- AVP Avant Projet
- APD Avant Projet Définitif
- PRO Projet
- ACT Assistance pour la passation des contrats de travaux
- EXE Etudes d'exécution
- DET Direction de l'exécution des contrats de travaux
- AOR Assistance aux opérations de réception

La mission OPC Ordonnancement, pilotage et coordination des travaux fera l'objet d'une option.

Le montant estimatif des travaux est estimé à 2 600 000,00 € HT

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De l'autoriser** à lancer la consultation en vue de désigner un maître d'œuvre pour l'opération ci-dessus.
- **De l'autoriser**, lui ou son représentant, à signer l'ensemble des documents y afférents.

## **B. Aménagement de la rue des Champs, de la rue de la Poste et d'une partie de la rue du Chêne**

### **- Attribution des travaux**

Le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 14 mars dernier pour attribuer les travaux de l'opération citée en objet.

Le retour des plis électroniques était attendu pour le lundi 11 avril 2022 à 12 heures, délai de forclusion.

Neuf offres ont été reçues dans le délai imparti et ont été analysées par le maître d'œuvre de l'opération, le bureau d'études LMS Ingénierie

Le Maire rappelle que les critères de jugement des offres pour ce marché sont les suivants :

- Prix : 50%
- Valeur technique de l'offre sur la base d'un mémoire technique spécifique au chantier : 30%
- Proposition de délais (sur la base d'éléments justificatifs): 20%

Il présente l'analyse des offres reçues pour le lot n°02 tout en précisant que celui-ci fait l'objet d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin lequel devra également valider le choix proposé par le Conseil Municipal pour la partie des travaux de son ressort.

## LOT n°02 : Réseaux secs

### Critère prix

	Estimation Maître d'Oeuvre	CREATIV TP	SOBECA	EES - CLEMESSY - Agence de Mulhouse	SPIE - Agence de Mulhouse	HUBER ELECTRICITE	ETPE
Montant de la Tranche Ferme - Part communale	107 205,51 €	97 926,26 €	177 392,83 €	128 114,43 €	120 610,17 €	94 497,80 €	102 839,13 €
Montant de la Tranche Optionnelle - Part communale	44 755,25 €	34 062,94 €	58 598,50 €	48 646,54 €	39 952,33 €	30 103,56 €	36 153,93 €
Montant de la Tranche Ferme - Part syndicat électricité	147 573,75 €	131 665,53 €	179 965,17 €	126 485,57 €	122 137,83 €	102 689,60 €	136 320,62 €
Montant de la Tranche Optionnelle - Part syndicat électricité	49 796,25 €	45 230,37 €	62 075,00 €	45 853,46 €	42 406,67 €	34 295,43 €	47 573,67 €
Montant Toutes Tranches	349 330,76 €	308 885,10 €	478 031,50 €	349 100,00 €	325 107,00 €	261 586,39 €	322 887,35 €
Ecart en € par rapport à l'estimation M.O.	/	-40 445,66 €	128 700,74 €	-230,76 €	-24 223,76 €	-87 744,37 €	-26 443,41 €
Ecart en % par rapport à l'estimation M.O.	/	-11,58%	36,84%	-0,07%	-6,93%	-25,12%	-7,57%
E = Ecart en € par rapport à au moins-disant	87 744,37 €	47 298,71 €	216 445,11 €	87 513,61 €	63 520,61 €	0,00 €	61 300,96 €
Ecart en % par rapport à au moins-disant	33,54%	18,08%	82,74%	33,45%	24,28%	0,00%	23,43%
Notation sur 5 points	/	4,23	2,74	3,75	4,02	5,00	4,05

## Mémoire technique

## NOTATION DES VALEURS TECHNIQUES

	CREATIV TP	SOBECA	EES - CLEMESSY - Agence de Mulhouse	SPIE - Agence de Mulhouse	HUBER ELECTRICITE	ETPE
<b>Répartition des prestations</b>	Très peu d'élément sur les travaux réalisés par les sous-traitants	Aucun élément sur les travaux réalisés par les sous-traitants	Aucun élément sur les travaux réalisés par les sous-traitants	Aucun élément sur les travaux réalisés par les sous-traitants	Très peu d'élément sur les travaux réalisés par les sous-traitants	Stipule les travaux réalisés par les sous-traitants utilisés
5 points	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	5,00
<b>Moyens humains et matériels affectés spécifiquement au chantier</b>	Moyens spécifiques au chantier	Moyens spécifiques au chantier	Moyens spécifiques au chantier pour les humains mais pas le matériel	Moyens spécifiques au chantier	Moyens spécifiques au chantier	Moyens spécifiques au chantier
10 points	10,00	10,00	7,00	10,00	10,00	10,00
<b>Provenance et caractéristiques techniques des matériaux et matériels</b>	Présence des fiches techniques de l'ensemble des fournitures	Manque certaines fiches techniques	Ne donne que très peu de fiches techniques	Manque certaines fiches techniques et toutes ne correspondent pas aux demandes (crosses lumineuses)	Manque certaines fiches techniques et toutes ne correspondent pas aux demandes (crosses lumineuses)	Présence des fiches techniques de l'ensemble des fournitures, mais toutes ne correspondent pas aux demandes (crosses lumineuses)
30 points	30,00	27,00	5,00	25,00	25,00	28,00
<b>Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées</b>	Indique les contraintes de chantier et donne des solutions cohérentes	Aucun élément	Aucun élément	Indique les contraintes de chantier et donne des solutions cohérentes	Aucun élément	Indique les contraintes de chantier mais ne donne pas de solutions
20 points	20,00	0,00	0,00	20,00	0,00	5,00
<b>Organisation du chantier et son mode opératoire</b>	Organisation présente mais un peu trop générale	Organisation présente mais un peu trop générale	Organisation présente mais un peu trop générale	Très peu d'élément sur l'organisation et le mode opératoire du chantier	Organisation présente mais un peu trop générale	Organisation présente mais ne correspond pas au chantier
10 points	8,00	8,00	8,00	2,00	8,00	6,00
<b>Moyens mis en œuvre par l'entreprise pour garantir la santé et la sécurité du chantier</b>	Explication présente et complète	Explique les risques en généralité	Explique les risques en généralité	Explique les risques en généralité	Explication présente et complète	Explique les risques en généralité
5 points	5,00	2,50	2,50	2,50	5,00	2,50
<b>Moyens mis en œuvre par l'entreprise pour garantir la qualité des prestations à réaliser et le respect des</b>	Indique l'ensemble des moyens mis en œuvre mais un peu trop généraliste	Donne les contrôles en généralité	Trop peu d'élément sur les moyens	Donne les contrôles en généralité	Indique l'ensemble des moyens mis en œuvre mais un peu trop généraliste	Indique l'ensemble des moyens mis en œuvre
5 points	3,00	2,50	0,05	2,50	3,00	5,00
<b>Dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de protection de l'environnement</b>	Bonne explication sur le respect de l'environnement et sur la gestion des déchets	Bonne explication sur le respect de l'environnement et sur la gestion des déchets	Peu d'explication sur la gestion des déchets et sur le respect de l'environnement	Manque un peu d'explication sur le respect de l'environnement et sur la gestion des déchets	Bonne explication sur le respect de l'environnement et sur la gestion des déchets	Bonne explication sur le respect de l'environnement et sur la gestion des déchets
5 points	5,00	5,00	2,00	4,00	5,00	5,00
<b>Planning</b>	Présent, complet et prise en compte des 2 tranches, mais manque les interactions avec les concessionnaires et le lot 1	Présent, complet et prise en compte des 2 tranches, mais manque les interactions avec les concessionnaires et le lot 1	Reprend planning du maître d'œuvre	Présent, mais manque d'explications ainsi que les interactions avec les concessionnaires et le lot 1	Présent, complet et prise en compte des 2 tranches, mais manque les interactions avec les concessionnaires et le lot 1	Reprend planning du maître d'œuvre
10 points	8,00	8,00	1,00	3,00	8,00	1,00
<b>Total note technique (sur 100 points)</b>	<b>91,00</b>	<b>63,00</b>	<b>25,55</b>	<b>69,00</b>	<b>66,00</b>	<b>67,50</b>
<b>Total note technique ramenée sur 3 points</b>	<b>2,73</b>	<b>1,89</b>	<b>0,77</b>	<b>2,07</b>	<b>1,98</b>	<b>2,03</b>

Délais

	Proposition M.O.	CREATIV TP	SOBECA	EES - CLEMESSY - Agence de Mulhouse	SPIE - Agence de Mulhouse	HUBER ELECTRICITE	ETPE
Date de démarrage	Après notification du marché	OK	OK	OK	OK	OK	OK
Notation de la date de démarrage sur 1 point	/	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Délai de préparation (en semaine)	8,0	2,0	4,0	8,0	4,0	4,0	8,0
Délai d'exécution Tranche Ferme - Part communale (en semaine)	17,0	14,0	10,0	17,0	17,0	13,2	17,0
Notation du délai d'exécution T.F. - Part communale sur 0,5 point	/	0,35	0,50	0,25	0,25	0,40	0,25
Délai d'exécution Tranche Optionnelle - Part communale (en semaine)	3,0	2,0	2,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Délai d'exécution Tranche Ferme - Part syndicat (en semaine)	20,0	17,0	7,0	20,0	16,0	13,2	20,0
Notation du délai d'exécution T.F. - Part syndicat sur 0,5 point	/	0,30	0,50	0,25	0,30	0,40	0,25
Délai d'exécution Tranche Optionnelle - Part syndicat (en semaine)	6,0	3,0	3,0	6,0	4,0	3,0	6,0
Notation sur 2 points	/	1,65	2,00	1,50	1,55	1,80	1,50

Le classement des entreprises est donc le suivant :

Entreprises	Points offres financières (sur 5 points)	Points valeurs techniques (sur 3 points)	Points délais (sur 2 points)	Total (sur 10 points)	Classement
CREATIV TP	4,23	2,73	1,65	8,61	2
SOBECA	2,74	1,89	2,00	6,63	5
EES - CLEMESSY	3,75	0,77	1,50	6,01	6
SPIE - Agence de Mulhouse	4,02	2,07	1,55	7,64	3
HUBER ELECTRICITE	5,00	1,98	1,80	8,78	1
ETPE	4,05	2,03	1,50	7,58	4

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société HUBER Electricité.



## LOT n°01 : Voirie

Le Maire présente ensuite au Conseil l'analyse des offres du lot n°01.

*(Il est précisé que les documents ne sont pas reproduits dans la mesure où le Conseil Municipal décidera de l'entrée en négociation pour ce lot)*

Compte tenu des prix relevés pour la tranche ferme, qui sont supérieurs au montant estimatif du marché, et de la proximité entre les offres après analyse des critères "délais" et "Valeur technique de l'offre" il est proposé au Conseil Municipal d'entrer en négociation avec les trois entreprises.

La négociation sera libre de concerner l'ensemble des critères : les prix, les délais et la valeur technique de l'offre. La phase de négociation aura lieu jusqu'au vendredi 29 avril à 12h00.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- D'entrer en phase de négociation pour le lot n°01 Voirie. Le Conseil de réunira à l'issue de la période de négociation pour réexaminer les offres.
- D'attribuer le lot n°02 Réseaux secs à l'entreprise HUBER ELECTRICITE sur la base de son offre arrêtée au montant de **261 586,39 € HT**
- D'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant

## C. Organisation de la Journée Citoyenne

Jean-Yves MOSSER, Premier Adjoint, prend la parole en sa qualité de responsable de l'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition de notre Journée Citoyenne qui se déroulera le samedi 21 mai 2022.

Il rappelle en préambule que les différents ateliers dureront de 8h00 à 13h00 et seront suivis du traditionnel repas servi sur le parvis de l'école élémentaire.

Les ateliers proposés seront les suivants :

- Fleurissement de la commune
- Nettoyage des dépôts sauvages en forêts ou le long de la Presqu'Île
- Réalisation d'un massif dans le parc d'activité Nord
- Plantation d'une haie vive à la Presqu'Île
- Mise en place d'un enrochement et d'un barriérage autour de la mare pédagogique
- Remise en peinture des abris bus
- Nettoyage des aires de jeux et du passage sous la voie SNCF rue du Gazon
- Remise en état d'un massif dans la rue du Noyer
- Vidage de l'ancien Presbytère
- Marquage des limites de parcelles forestières
- Dépôt des protections de jeunes arbres dans les plantations forestières
- Nettoyage du Dorfbach
- Remise en état de la prise d'eau de 1914

Une réunion pour l'organisation pratique des chantiers est d'ores et déjà prévue le 12 mai 2022 à 19h30.

### **POINT 5 : Approbation de factures**

M. le Maire propose de prendre en charges les factures suivantes dans le budget Fêtes et cérémonies (article 623) :

- Les dépenses liées au vin d'honneur offert lors de la remise des dons du CCAS aux associations le 29 mars 2022 : budget prévu : environ 100 € ;
- Les frais liés à l'achat d'une collation lors de la permanence des bureaux de votes des élections présidentielles du 10 et du 24 avril 2022 : budget prévu : environ 200 € ;
- L'achat d'une gerbe pour la cérémonie du 08 mai : budget prévu, environ 120 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte.

### **POINT 6 : DIVERS**

#### **URBANISME**

M. le Maire donne connaissance aux élus des documents d'urbanisme qui ont été instruits depuis la dernière séance :

<b>DECLARATION PREALABLE</b>		
SCHILLING Nicole	20, rue Oberdorf	Création d'une clôture
PARKER Philippe	18, rue des Muguets	Création d'une clôture
WILHELM Patrick	3, rue du Noyer	Construction d'un abri à bois
SCHAFFNER Bénédicte	31, rue du Noyer	Construction d'un abri de jardin, d'une clôture et d'un portail
LIDIN Daniel	13, rue du 7 Août	Edification d'une clôture
BILLAND Nicole	35, rue du 7 Août	Création d'une pergola

<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>		
HARTMANN Dominique	9, rue de Steinsoultz	Construction d'un auvent

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Les élus prennent aussi note de la demande d'intention d'aliéner qui a été déposée en Mairie depuis la dernière séance et pour laquelle il n'a pas été jugé utile d'user du droit de préemption :

NOTAIRE	PROPRIETAIRE	BIEN VENDU	TARIF	ACQUEREUR
SCP KOENIG BAEURLIN ANDELFINGER 68130 ALTKIRCH	Consorts BACH	Bâti sur terrain propre 13, rue du Chêne Section 1 parcelles 55 et 149 9,70 ares	134 000 €	BOUARODJ Fares et EL- AÏRECH Ysaline

**AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Le Maire informe le Conseil que le permis d'aménager déposé par SOVIA pour la réalisation du lotissement Plein Champs a été accordé le 17 mars 2022.
- Suite à l'interrogation d'Isabelle GRZESIK, il précise que nous n'avons aucune nouvelle de l'instruction du permis de construire de la SARL KOHLHOTTE pour le méthaniseur envisagé au lieu-dit Aspacherfeld. Le Maire informe toutefois qu'il a rencontré les représentants d'Alsace Nature et Antoine WAECHTER qui souhaitaient de plus amples renseignements à ce sujet.

*Arrivée de Madame Maryse DELATTRE*

- Les castors sont très actifs sur les berges de l'Ill et de nombreux arbres menacent de tomber. Il faudra sans doute demander à la Brigade Verte ou à l'association BUFO de surveiller l'évolution de cette population.

Plus personnes ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an comme ci-dessus.